



Taille de haie trop haute

Par Magali07

Bonjour,
Je suis locataire dans une maison avec jardin depuis 4 ans. Je fais entretenir le jardin régulièrement depuis que je suis entrée dans la maison (mais je n'ai pas de facture)...

Il y a une haie entre mon jardin et une maison voisine qui est très haute, au delà des 2 m, la limite légale. Mais cela était déjà comme ça à mon arrivée dans la maison. Les jardiniers la taillent mais ils disent que la baisser à 2m est un travail plus compliqué et plus cher et que cela risque d'endommager les arbustes.
Or ma voisine m'a demandé de tailler les haies à la hauteur légale.
Je voudrais savoir si cela m'incombe ou incombe aux propriétaires ?
Malheureusement, je ne pense pas avoir de photos ni de preuves que cette haie était déjà au dessus de la taille normale lorsque je suis entrée dans le logement... Mais peut être qu'on peut le déduire à partir de la taille des troncs ou d'autres caractéristiques des arbustes ?

Je vous remercie pour votre aide,

Magali

Par Bazille

Bonjour,
Je pense que le mieux serait d'en discuter avec les propriétaires.

Par yapasdequoi

Bonjour,
La taille de la haie est une charge locative selon le décret 87-713 :
2. a) Exploitation et entretien courant :
Opérations de coupe, désherbage, sarclage, ratissage, nettoyage et arrosage concernant :
- les allées, aires de stationnement et abords ;
- les espaces verts (pelouses, massifs, arbustes, haies vives, plates-bandes) ;
(etc)

Si vous n'avez pas fait noté la hauteur de la haie sur l'état des lieux d'entrée, la coupe à hauteur légale est à votre charge.
Soit vous le prenez en direct avec votre propre jardinier, soit la voisine va relancer directement votre bailleur, lequel prendra le premier paysagiste (et pas forcément le moins cher) et vous refacturera l'intervention.

Dans cette perspective, faites le nécessaire. C'est la bonne saison en ce moment, demandez plusieurs devis pour mettre en concurrence votre jardinier frileux.

Par janus2

Il y a une haie entre mon jardin et une maison voisine qui est très haute, au delà des 2 m, la limite légale.

Bonjour,
Haie privative ? Mitoyenne ? (le terme "entre" pouvant faire penser à mitoyenne).
Si privative, à quelle distance de la limite séparative ?
Savez-vous depuis quand la limite des 2 mètres a été franchie ?